

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Leseultre Françoise - Bargibant Sylvie - Moreel Joëlle - Bocahut Charlie - Letellier Ryan (arrivé à 19 h 40)

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Langlemes Bernard donne procuration à Druart Marie-Claire
Miroux Olivier donne procuration à Lumet Danielle
Letellier Ryan donne procuration à Loin Bruno (Jusque 19 heures 40)

Absent non excusé : Walquant Bertrand

Bloqueau Michel : Décédé.

Lengacher Philippe : Décédé

Choquet Jean-Louis : Décédé

Verbrugghe Stéphanie : Démissionnaire

Secrétaire de séance : Fruchart Geneviève.

DEBUT DE LA REUNION A 18 H 40

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil afin de reporter la question relative au renouvellement de la convention 30 millions d'amis

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour reporter la question.

1°) : TRANSFERT DE LA COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID AU PROFIT DE LA CAPH :

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter le transfert au titre des compétences supplémentaires à la communauté d'agglomération, de la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'Energie produite par les centres de valorisation énergétique, dont l'exploitation relevé exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Charger Monsieur le maire de l'exécution de la délibération,
- Notifier la présente délibération à M.Préfet et au Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

2°) : PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RISQUE SANTE : (Document joint à la convocation)

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal souhaite participer, à compter du 01/05/2025, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé. Le montant mensuel de la participation est fixé à 15,00 € par agent.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Fixer la participation mensuelle au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Santé, à 15,00 € par agent et selon les conditions reprises ci-dessus,
- Inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

3°) : PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RISQUE PREVOYANCE :

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal souhaite participer, à compter du 01/05/2025, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Fixer la participation mensuelle au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, à 7,00 € par agent et selon les conditions reprises ci-dessus,
- Inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

4°) : CHANGEMENT DE CHAUDIERE A L'ANCIEN BUREAU DES DOUANES – DEMANDE DE SUBVENTION

ADVB ENERGIE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD : (Document joint à la convocation)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la chaudière de l'ancien bureau des Douanes sis au 66 quai des Mouettes, propriété de la Commune, est en panne depuis plusieurs mois et qu'il est impossible de la faire réparer, vu sa vétusté et l'incapacité pour le technicien de trouver des pièces de rechange. Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif d'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs Energie », à hauteur de 50% du coût total du projet.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Décider de procéder aux travaux de changement de chaudière de l'ancien bureau des Douanes, sis au 66 quai des Mouettes,
- Dire que les crédits ont été inscrits au budget 2025,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif A.D.V.B. Energie,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants,
- Décider de financer ces travaux en application du plan de financement prévisionnel ci-annexé.

5°) : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS QUALITATIFS ET SECURITAIRES DES ESPACES COMMUNAUX AVEC CREATION DE PISTES CYCLABLES STRUCTURANTES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION A.M.P. - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD : (Document joint à la convocation)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°043/2024, il a été décidé le lancement de l'opération « Travaux d'aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces communaux avec création de pistes cyclables structurantes et enfouissement des réseaux » rue Fernig. Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « Répartition des Amendes de Police », A.M.P.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif A.M.P.,
- Dire que les crédits ont été inscrits au budget 2025,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants,
- Décider de financer ces travaux en application du plan de financement prévisionnel ci-annexé.

6°) : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS QUALITATIFS ET SECURITAIRES DES ESPACES COMMUNAUX AVEC CREATION DE PISTES CYCLABLES STRUCTURANTES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION A.P.C.D. - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°043/2024, il a été décidé le lancement de l'opération « Travaux d'aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces communaux avec création de pistes cyclables structurantes et enfouissement des réseaux » rue Fernig. Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif d'« Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale », A.P.C.D. .

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif A.P.C.D.,
- Dire que les crédits ont été inscrits au budget 2025,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants,
- Décider de financer ces travaux en application du plan de financement prévisionnel ci-annexé.

7°) : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS QUALITATIFS ET SECURITAIRES DES ESPACES COMMUNAUX AVEC CREATION DE PISTES CYCLABLES STRUCTURANTES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION A.A.T. - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°043/2024, il a été décidé le lancement de l'opération « Travaux d'aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces communaux avec création de pistes cyclables structurantes et enfouissement des réseaux » rue Fernig. Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif d'« Aide à l'Aménagement des Trottoirs », A.A.T.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif A.A.T.,
- Dire que les crédits ont été inscrits au budget 2025,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants,
- Décider de financer ces travaux en application du plan de financement prévisionnel ci-annexé.

8°) : SUCCESSION LEGS - FALCE ANICET :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de Monsieur FALCE Anicet, décédé le 20 avril 2021, de léguer ses biens à la commune, dont le détail a été repris dans le projet d'acte de succession établi le 08 octobre 2024 par Maître Franz QUATREBOEUF, notaire à Douai. Compte tenu du manque de précisions sur l'actif et le passif, de la charge que représenteraient les nombreux terrains en friche inclus dans le patrimoine en question, du mauvais état général du bâtiment, de la contestation récente du testament par un tiers, de l'incertitude sur les possibilités de gestion partagées des biens, du coût financier de l'engagement dans le temps à respecter les dernières volontés du défunt.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour renoncer au dit legs.

9°) : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024: (Documents joints à la convocation)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LOIN, Adjoint aux finances qui présente le compte financier unique. Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte financier unique 2024 de la Ville.

10°) : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024 : (Documents joints à la convocation)

Monsieur Loin expose et donne lecture du projet concernant la détermination et l'affectation des résultats 2024 de la Ville.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter la détermination et l'affectation des résultats 2024 de la Ville.

11°) : SUBVENTIONS 2025 : (Distribution du tableau reprenant les propositions d'attribution)

Monsieur le Maire donne la liste des associations et organismes ainsi que les montants des subventions respectives. Les conseillers, membres des bureaux d'associations ne prennent pas part au vote.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour l'ensemble des propositions d'attributions de subventions aux diverses associations.

12°) : BUDGET PRIMITIF 2025 - VILLE : (Documents joints à la convocation)

Monsieur Loin présente le projet en rappelant les décisions prises lors des dernières réunions de commissions.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le budget primitif 2025 de la Ville reprenant les montants suivants :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2.138.925,28 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2.138.925,28 €
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1.408.920,00 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1.408.920,00 €

13°) : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 : (Documents joints à la convocation)

Monsieur Loin présente le projet.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour appliquer les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 38,41%

Taxe foncière (non bâti) : 65,10%

Taxe d'habitation : 21,16 %

Questions diverses :

- Carte de remerciements de Monsieur et Madame LOIN concernant leurs noces de palissandre.
- Distribution des Chocolats de Pâques à 14 heures 30 le 22 Avril 2025 au Groupe Scolaire.
- Remise des médailles du travail le 1^{er} Mai 2025 à 11 heures.
- Cérémonie du 8 Mai.
- Festivités du 14 Juillet.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 30.